

## Mail reçu le 26/11/2021 à 21h18

Mme Maryse NAULIN  
Cestas, le 26 novembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Objet : enquête publique sur la demande d'autorisation de défricher pour le projet de réalisation "Domaine Lartigue" à CESTAS

Le projet de constructions de 325 logements du domaine de Lartigue à GAZINET prévoit le défrichement d'une zone boisée de 16 ha entraînant ainsi des conséquences importantes sur notre cadre de vie.

Le trafic routier actuel est déjà très chargé, de jour comme de nuit, sur l'avenue Salvador Allende qui relie GAZINET à la voie rapide BX/ARCACHON/BAYONNE. Les zones boisées actuelles absorbent en partie les nuisances sonores de la circulation, leur destruction entraînera une augmentation considérable du bruit. La construction des 325 logements du domaine Lartigue, ainsi que de nouvelles constructions avenue du général Leclerc à PESSAC, entraîneront, toujours sur ce même axe routier un afflux d'automobilistes pour rejoindre ou quitter la voie rapide.

C'est aussi l'avenue qui dessert le collège avec aux heures d'entrée et de sortie des classes, de longues files d'attente. La construction d'un rond point ne règlera en rien le problème. La circulation des enfants, à pied ou à vélo, s'effectuera dans de mauvaises conditions de sécurité et dans un environnement particulièrement pollué.

Les parkings de la gare et de la chapelle de GAZINET sont déjà insuffisants, les usagers se garent sur les trottoirs, quand sera-t-il avec l'afflux de nouveaux usagers ?

Le déboisement, le comblement des zones humides, la destruction d'espaces verts naturels et les constructions vont diminuer considérablement les capacités naturelles des sols à absorber les eaux de pluie. Il y a déjà des problèmes d'évacuation rue des chalets lors des grosses précipitations.

La biodiversité de la faune et de la flore sera perturbée et l'écosystème fragilisé.

La concentration d'habitations sur une même zone, sans infrastructures adaptées, engendrera à coup sûr des problèmes de cohabitation, de bruit et d'actes d'incivilités. Il existe d'autres possibilités sur la commune pour une meilleure répartition de l'habitat.

Il y a plus de 30 ans, nous avons choisi GAZINET pour la qualité de son cadre de vie et la préservation de son environnement naturel. Depuis plusieurs années, cette qualité de vie a hélas, beaucoup diminué. En l'état, ce projet, mal anticipé, sans concertation citoyenne, déplorable sur le plan écologique et humain, ne pourra qu'accentuer cette dégradation.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.